



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

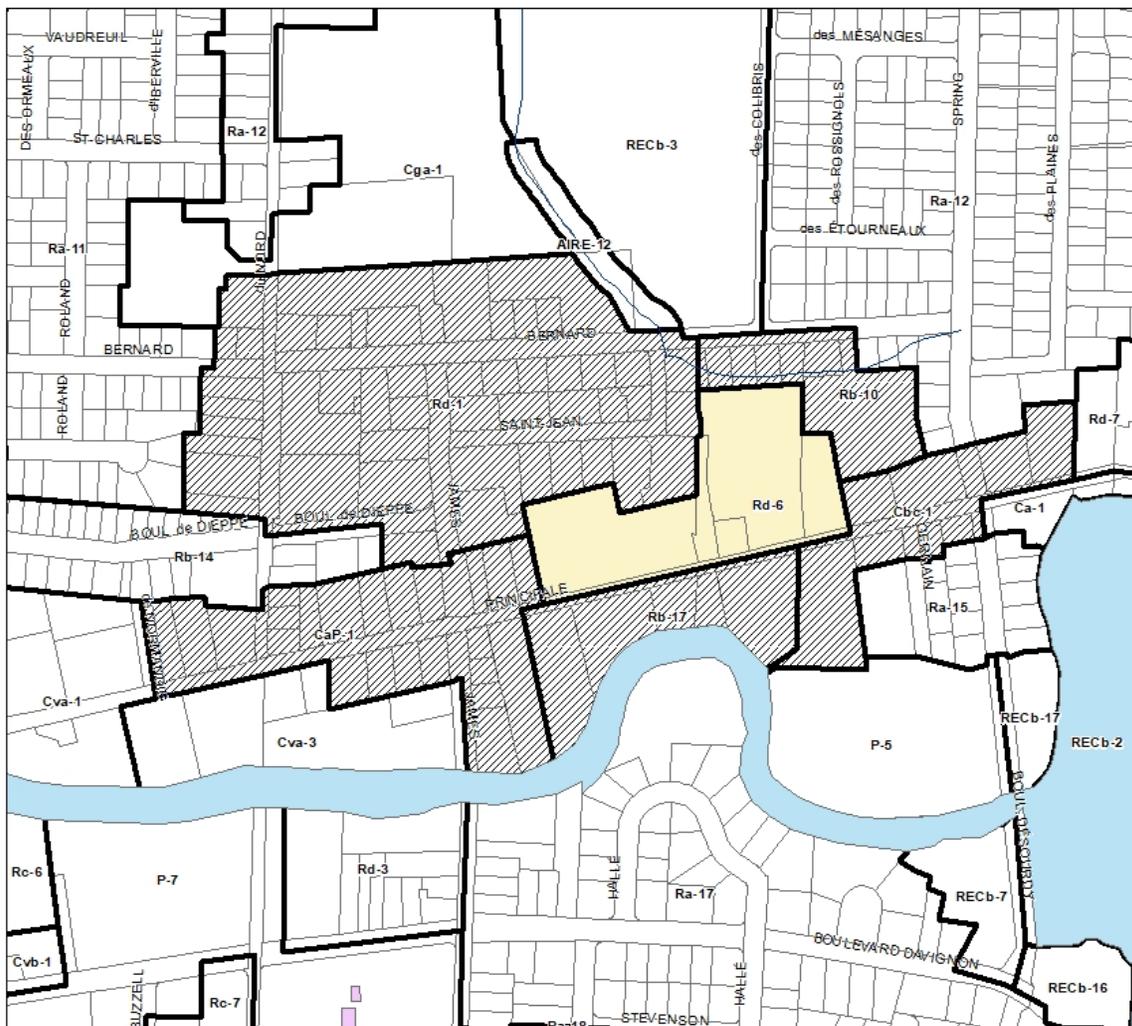
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-16-2019

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 17 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté le projet de *Règlement numéro 1841-16-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'augmenter le taux d'occupation au sol ainsi que le nombre d'étages permis dans la zone résidentielle de forte densité Rd-6.*

1. Ce projet de règlement a pour principaux objets :

- D'augmenter la hauteur des bâtiments à 6 étages dans la zone Rd-6;
- D'augmenter le pourcentage maximal d'occupation des terrains à 40% dans la zone Rd-6.

La zone concernée par les dispositions de l'article 1) est constituée de la zone Rd-6 et des zones contiguës Rb-10, Cbc-1, Rb-17, CaP-1 et Rd-1 qui sont illustrées au croquis suivant :



Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 6 août 2019 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 24 juillet 2019.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA